

Fiche d'information CPAP

Utilisation des appareils CPAP (Continuous Positive Airway Pressure) ou VIPAP (Variable Positive Airway Pressure) sur les vols de SWISS

Chers passagers,

Si vous prévoyez d'utiliser un appareil CPAP ou VIPAP sur les vols de SWISS ou d'Edelweiss, veuillez lire attentivement les informations et instructions suivantes.

Autorisation

L'utilisation d'un appareil CPAP ou VIPAP nécessite une autorisation technique de la part de SWISS. Veuillez vous enregistrer sur med.swiss.com et fournir toutes les informations relatives au vol prévu et à l'appareil. Le fabricant/la marque et le type exact de l'appareil sont nécessaires.

Contrôle de sécurité à l'aéroport

Afin de faciliter les contrôles de sécurité à l'aéroport, nous vous recommandons de vous munir d'un certificat médical en anglais confirmant la nécessité d'utiliser l'appareil CPAP ou VIPAP à bord.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, les appareils CPAP et VIPAP doivent être éteints au roulage, au décollage et à l'atterrissage, ainsi qu'en cas de situation inhabituelle ou d'urgence.

Appareils CPAP ou VIPAP alimentés par batterie

Veuillez prendre note des dispositions suivantes concernant les batteries au lithium de rechange d'une capacité supérieure à 100 Wh :

- a) La capacité d'une batterie individuelle ne doit pas dépasser 160 Wh.
- b) Un maximum de deux batteries de rechange est autorisé, et celles-ci doivent être transportées dans les bagages à main.

Pour les batteries dont la capacité est inférieure à 100 Wh, un maximum de 20 batteries est autorisé, et celles-ci doivent également être transportées dans les bagages à main.

Remarque importante concernant les blocs-batteries (par ex. batteries doubles)

Les blocs-batteries sont composés de plusieurs batteries individuelles regroupées dans un même boîtier. C'est la capacité totale en Wh de toutes les batteries individuelles additionnées qui détermine l'autorisation de transport.

Exemples : $46,1 \text{ Wh} + 46,1 \text{ Wh} = 92,2 \text{ Wh} \rightarrow$ maximum 20 blocs-batteries doubles autorisés au transport

$75,2 \text{ Wh} + 75,2 \text{ Wh} = 150,4 \text{ Wh} \rightarrow$ maximum 2 blocs-batteries doubles autorisés au transport

$92,2 \text{ Wh} + 92,2 \text{ Wh} = 184,4 \text{ Wh} \rightarrow$ transport non autorisé

Vous trouverez davantage d'informations sur la réglementation relative aux batteries sur le site de SWISS : www.swiss.com/ch/fr/prepare/baggage/electronic-devices-and-batteries

Afin d'éviter tout risque de court-circuit électrique, chaque batterie de rechange doit être emballée dans un contenant séparé. Le personnel navigant a pour instruction de vérifier les batteries de rechange des appareils CPAP ou VIPAP.

Appareils CPAP et VIPAP: le raccordement au secteur n'est possible qu'en Business Class et First Class

Sur nos avions long-courriers, tous les sièges en First Class et Business Class disposent d'un branchement 110 volts, courant alternatif, 60 Hz. Cependant, SWISS ne peut pas garantir l'alimentation électrique. La connexion électrique peut être coupée pour des raisons de sécurité.

Medical Services, Swiss International Air Lines Ltd.